

N°24-08-29

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six août, le Conseil Municipal de la commune de BREUIL-BOIS-ROBERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard MOISAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 août 2024.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

PRÉSENTS : M.M. MOISAN (Maire), DA SILVA PEDRO, DELAVAUD, FORTIN, KERJEAN, MANIANGA-KEYET, ROUXEL. Mmes DESPINS, JACQUENET, VOLLAND.

EXCUSÉE : Mme FOURNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. FORTIN.

OBJET :
Subventions
communales

Considérant la présentation du projet de participation au 4L Trophy de M.M. SEVE Théophile et MESNIL Antoine de l'Association « Retour des Chambraysiens » ;
Considérant le volet humanitaire de leur démarche ;
Considérant leur volonté d'associer la population et notamment les élèves de l'école communale à leur projet ;
Le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 3 voix contre, décide de verser une subvention exceptionnelle de 500,00 € à l'Association « Retour des Chambraysiens ».

Considérant que « Chats' Gabonds » est une association qui recense, soigne et protège les chats abandonnés, errants ou maltraités, procède à leur stérilisation et aide à l'adoption des chats socialisés ;
Considérant que cette association a commencé à capturer les chats errants autour du Foyer de Vie Pierre Delomez ;
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de verser une subvention exceptionnelle de 500,00 € à l'Association « Chats'Gabonds » de Mantes-la-Ville, afin de l'aider à lutter contre cette prolifération de félins.

Envoyé en préfecture le 27/08/2024

Reçu en préfecture le 27/08/2024

Publié le

27 AOÛT 2024

Berger
Levrault

ID : 078-217801042-20240826-DEL_24_09_29-DE

Considérant la demande de l'Association communale « Créons et partageons »,

Considérant que l'Association a pour projet l'achat de matériel du fait de l'augmentation de ses adhérents et le changement du sol du local associatif mis à sa disposition ;

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 2 abstentions, décide de verser une subvention exceptionnelle de 200,00 € à l'Association « Créons et Partageons », afin de l'aider à réaliser ces projets.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 27 août 2024.

Le Maire,
Bernard MOISAN

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE BOIS-ROBERT" at the top, "Valines" at the bottom, and a central emblem featuring a figure holding a staff and a cross, surrounded by a decorative border.